

ANNEXE 9

ÉLÉMENTS DE BILAN

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2025 – 2028

AVEC PLAN MERCREDI

(PEDT-PM)

Ville de Bron

Référent PEDT-PM : M. Hervé JACTIN

Responsable des temps périscolaires et animations sportives

Courriel : herve.jactin@ville-bron.fr

Téléphone : 04 72 36 13 09

SOMMAIRE

A. Indicateurs Qualitatifs.....	2
A.I. Éléments de satisfaction :.....	2
A.II. Difficultés ressenties = axes d'amélioration:.....	2
B. animateurs mutualisés ACM Ville-ACM Mercredi.....	3
C. Programme de Réussite Éducative (PRE).....	3
D. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).....	4
E. Fréquentation des ACM périscolaires dans les écoles hors mercredi.....	4
E.I. Évolution de la fréquentation des 3 temps périscolaires.....	4
E.II. Accueil du matin.....	5
E.III. Temps méridien.....	5
E.IV. Accueil du soir, temps court (16h30-17h15) et temps long (16h30-18h15).....	6
F. Fréquentation des accueils de loisirs du mercredi.....	7
G. Fréquentation Accueil de loisirs extrascolaires.....	8
H. Gestion des listes d'attente : Mercredi et Extrascolaire.....	9
I. Plus-value Financière liée au Plan Mercredi.....	9
J. Plus-value financière liée au complément inclusif ALSH.....	10
K. Enfants à besoins particuliers dans les structures.....	10
L. Enfants à besoins particuliers dans les écoles.....	11

A. Indicateurs Qualitatifs

Ces retours sont issues d'entretiens avec les enfants et d'échanges pendant le comité technique du PEDT-PM. Une enquête auprès des parents d'élève sur les temps périscolaires du soir était positive dans l'ensemble mais non significative puisque seul 8 % des parents ont répondu.

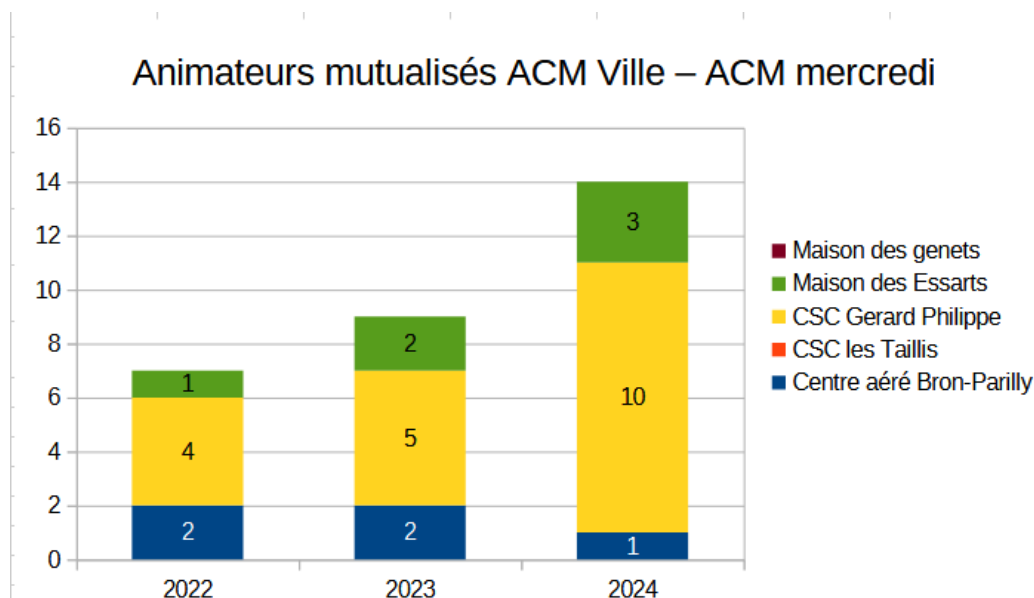
A.I. Éléments de satisfaction :

- L'ouverture d'une part des inscriptions à l'année (Les parents se sentent sécurisés) sur certaines structures associatives.
- Un taux d'encadrement supérieur permet d'ouvrir plus de places.
- Qualité d'accueil
- Retours positifs des enfants sur les animateurs et les activités

A.II. Difficultés ressenties = axes d'amélioration:

- La prise en charge des enfants à besoin particulier
- Recrutement d'animateurs, trop d'enfants sur liste d'attente
- Pas assez d'accueils pour les moins de 6 ans
- Turn over des animateurs
- Amplitude d'accueil

B. animateurs mutualisés ACM Ville-ACM Mercredi



L'une des problématiques récurrente porte sur les difficultés de recrutements d'animateurs rencontrées par les structures et la Ville. Le partage d'information et de base RH avec les structures a montré une progression de la mutualisation de ces animateurs.

Elle favorise autant la cohérence pour les enfants qui fréquentent le périscolaire de la Ville et les structures que l'amélioration de la condition des animateurs, leur permettant de compléter leurs temps de travail à partir de plusieurs contrats.

Les freins identifiés à cette mutualisation sont dues aux différences de traitement entre les structures et au manque de disponibilité de certains animateurs, sur des temps découpés proposés par le périscolaire de la Ville (matin-midi-soir).

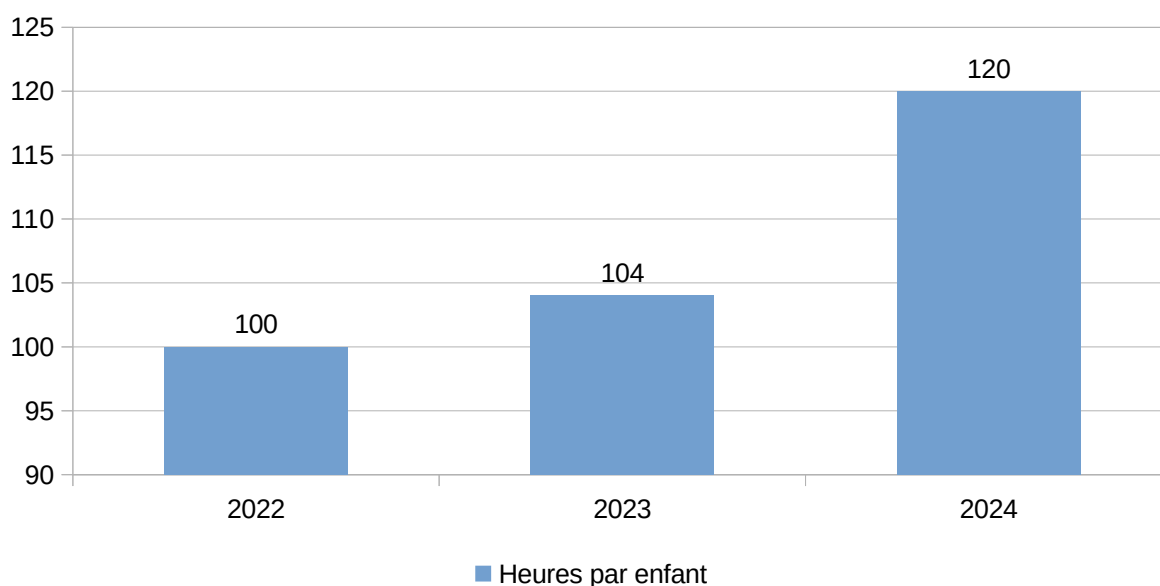
C. Programme de Réussite Éducative (PRE)

PRE nombre d'enfants-jeunes suivis		
	Primaire (- de 11ans)	Collège-Lycée (11 ans et plus)
2022	178	50
2023	148	53
2024	168	63
TOTAL	494	166
TOTAL GÉNÉRAL	660	

Enfants à besoins particulier			
Année	AAEH	MDH (AESH , PCH..)	besoin mais n'a pas de notification
2022	5	33	16
2023	10	34	21
2024	10	24	24

D. Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

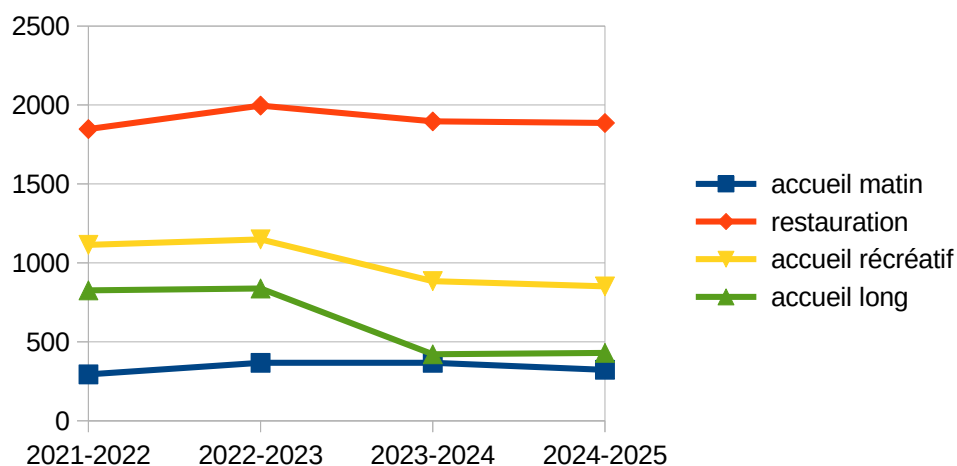
Fréquentation CLAS



Augmentation de l'offre liée à celle du centre social des Taillis qui passe de 64 à 80 places en 2024, mais encore au-moins 34 enfants sur liste d'attente (voir ci après).

E. Fréquentation des ACM périscolaires dans les écoles hors mercredi.

E.I. Évolution de la fréquentation des 3 temps périscolaires



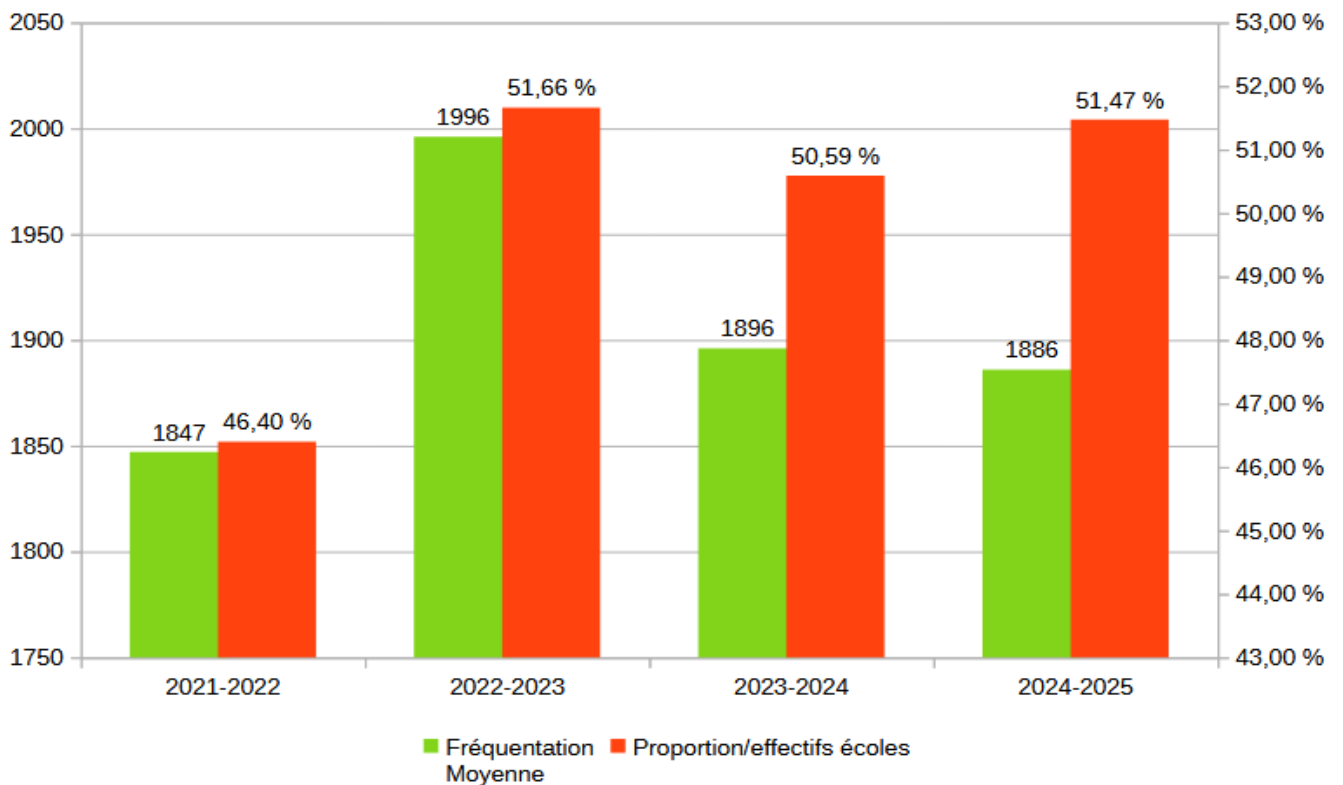
La
restauration

reste le temps le plus fréquenté avec une certaine stabilité. Les accueils récréatifs (16h30-17h15) et long (16h30-18h15) se cumulent pour avoir le nombre d'enfants accueillis entre 16h30 et 17h15.

E.II. Accueil du matin



E.III. Temps méridien



E.IV. Accueil du soir, temps court (16h30-17h15) et temps long (16h30-18h15)

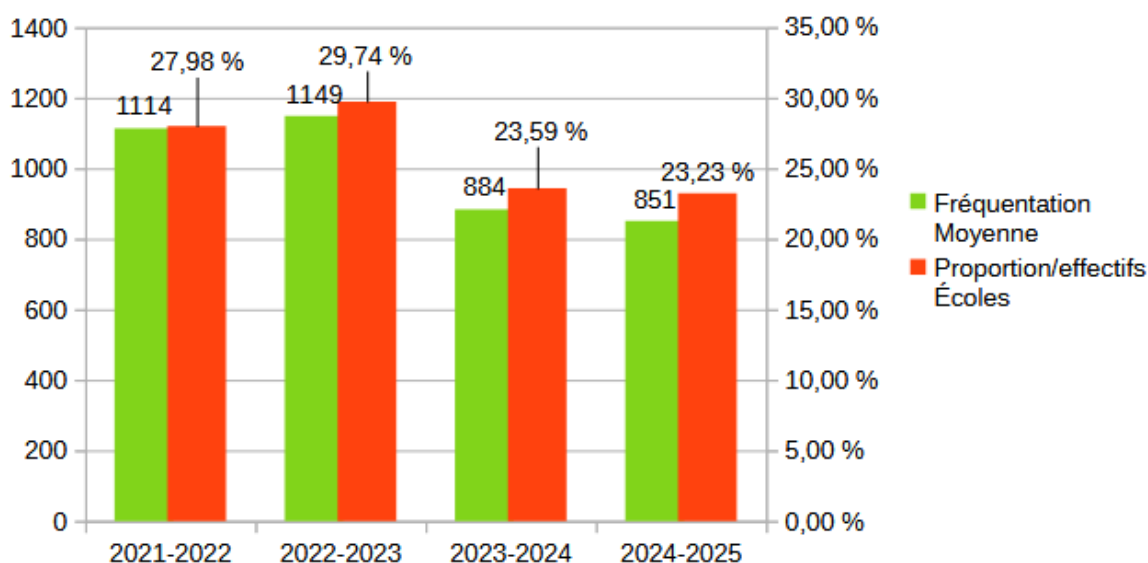


Ce diagramme présente le cumul des enfants présents à l'accueil du soir en moyenne au regard du nombre d'enfants scolarisés à l'école.

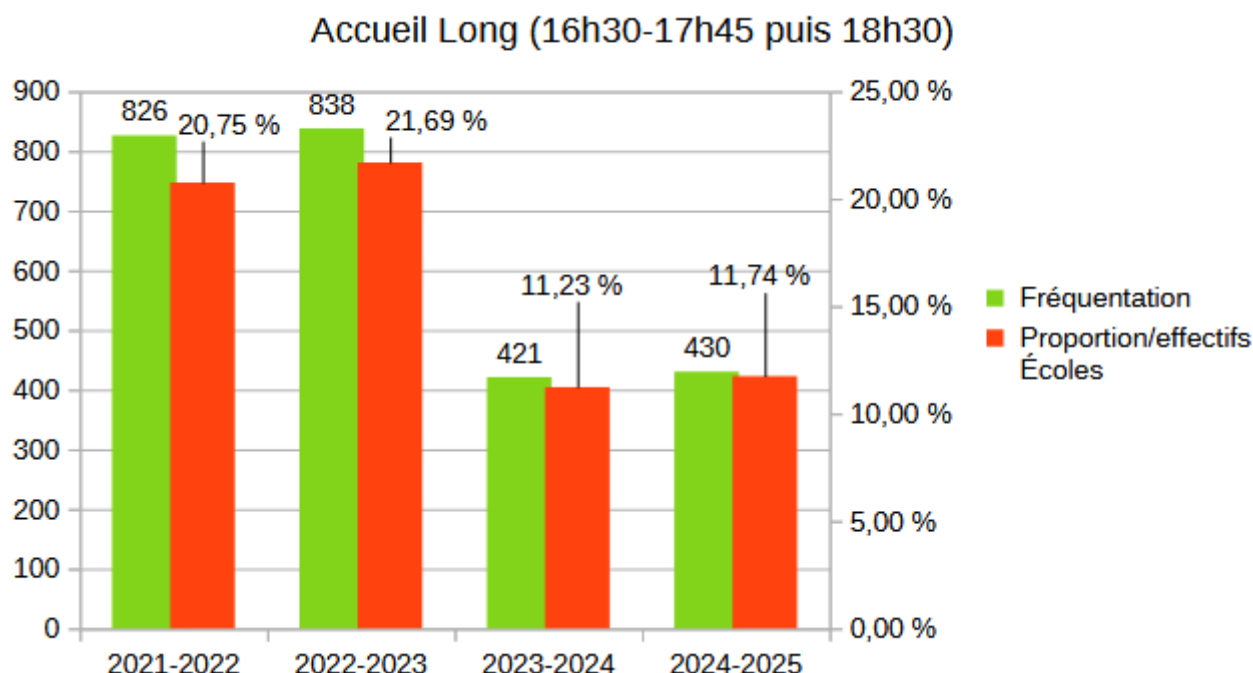
La baisse significative observée sur l'année scolaire 2024-2025 correspond à l'augmentation du temps d'accueil et à la mise en place d'une tarification. Les rentrées précédentes, l'accueil s'arrêtait à 17h45 et était gratuit.

Cette fréquentation est passée de 51 % à 34 %, ce qui s'explique principalement par la mise en place de la tarification. Cette évolution peut être considérée comme une baisse du niveau de service de garde pour les familles, mais peut également être analysée comme un meilleur respect du rythme de l'enfant, objectif initial du PEDT. La journée en temps collectif se voit ainsi réduite pour certains enfants. On estime qu'une proportion non négligeable des parents ont pu trouver un autre mode de garde ou s'occupent eux-même de leurs enfants. Seuls sont restés les enfants des parents qui n'avaient pas d'autres solutions. Ces enfants, moins nombreux sont ainsi mieux pris en charge par les équipes d'animation. A noter, que les animateurs sont maintenant mieux payés et mieux formés avec plus de temps de préparation.

Accueil court 16h30-17h15

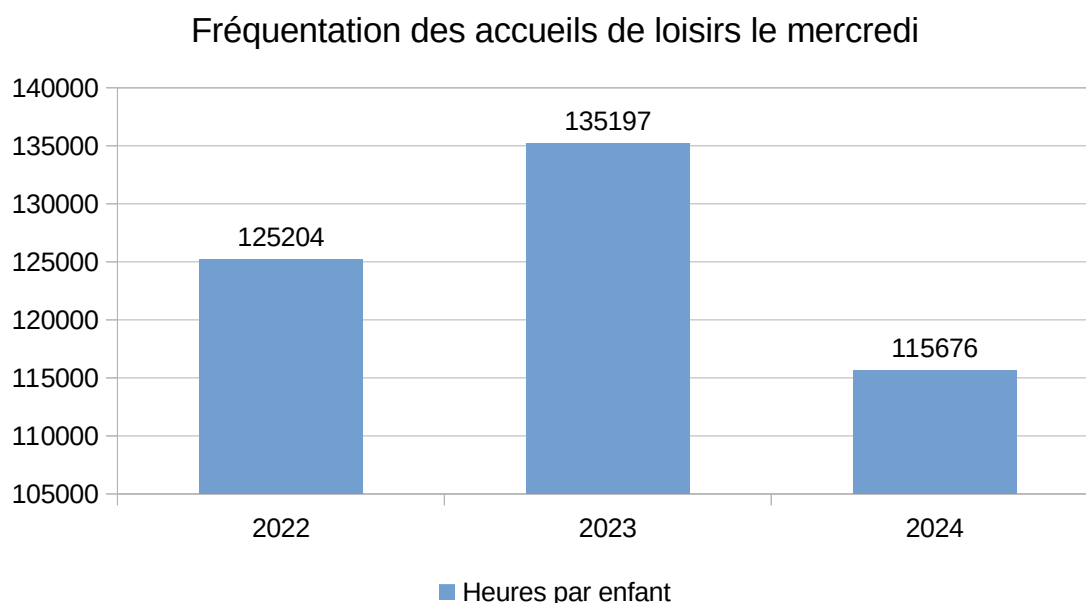


Les diagrammes ci-avant et ci-après montrent le détail entre les 2 temps proposés par la ville. Nous constatons que la fréquentation sur les temps longs a diminué de moitié à partir de la mise en place de la tarification et de l'augmentation du temps d'accueil.



F. Fréquentation des accueils de loisirs du mercredi

L'indicateur retenu est celui demandé par la CAF pour l'obtention des subvention. Il a le mérite d'être universelle entre toutes les structures et permet donc les comparaisons. Il s'agit du nombre d'heure enfant.



On constate une baisse de fréquentation globale de 23 % en 2024 surtout liée à celle du Centre aéré (-30%).

La baisse constatée en 2024 s'explique principalement par une diminution de 23 % de la fréquentation du centre aéré. Le centre aéré précise que la hausse observée après le

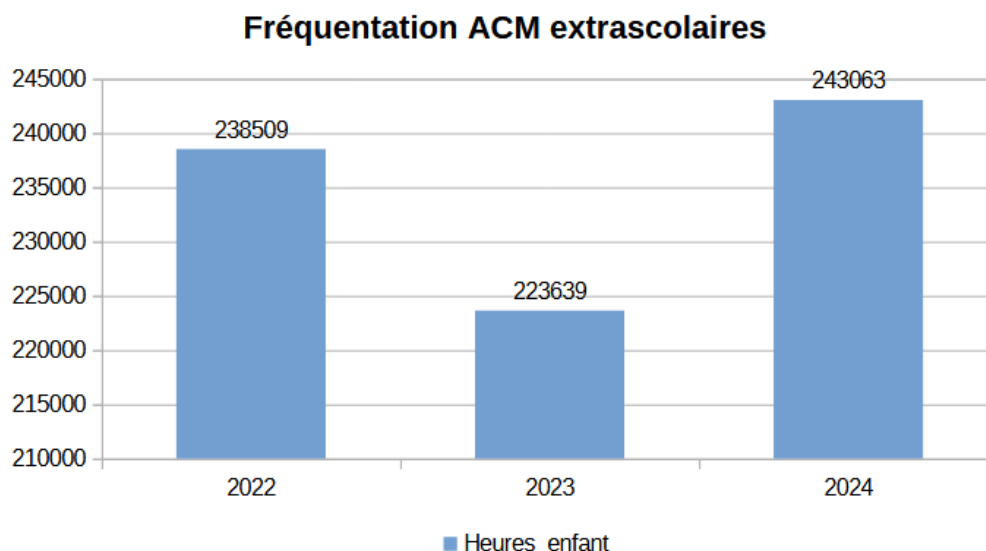
COVID avait entraîné des difficultés d'encadrement, avec près de 180 enfants pour un nombre insuffisant d'animateurs. Depuis les rentrées de septembre 2023 et 2024, les inscriptions ont été régulées en privilégiant le renouvellement des anciens adhérents et en limitant les nouvelles demandes.

Vous trouverez ci après le détail des structures avec une différence entre plus et moins de 6 ans.

		- de 6 ans	Total h/-6 ans BRON	+ 6 ans	Total h/+6 ans BRON	TOTAL heures Enfants Bron
2022	Centre aéré Bron-Parilly	6886	41746	32280	83458	125204
	CSC les Taillis	14125		17843		
	CSC Gerard Philipe	8870		20796		
	Maison des Essarts	11865		12539		
	Maison des genets					
2023	Centre aéré Bron-Parilly	5242	49958	32062	85239	135197
	CSC les Taillis	19790		15438		
	CSC Gerard Philipe	12311		24496		
	Maison des Essarts	12615		13243		
	Maison des genets					
2024	Centre aéré Bron-Parilly	4830	43249	23885	72427	115676
	CSC les Taillis	18042		14009		
	CSC Gerard Philipe	9221		22355		
	Maison des Essarts	11156		12178		
	Maison des genets					

G. Fréquentation Accueil de loisirs extrascolaires

Il s'agit ici de la fréquentation pendant les vacance scolaires.



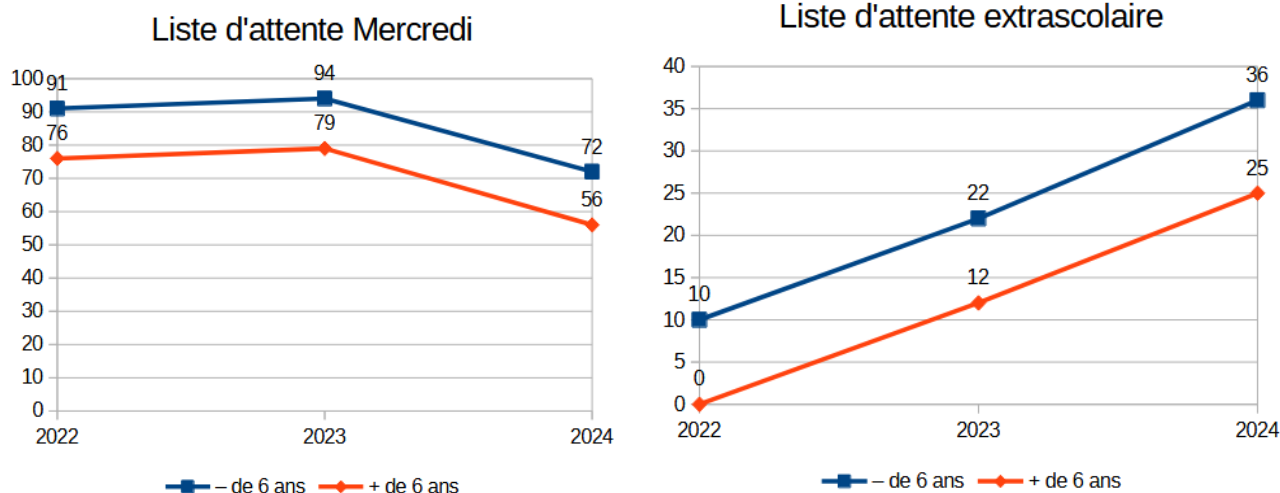
On constate une augmentation globale de 8 % en 2024 grâce à celle du Centre social des Taillis (+41%) et dans une moindre mesure de la Ville (+12%).

Le centre social et culturel des taillis explique cette hausse par une procédure mise en place, avec l'arrivée d'un nouveau directeur adjoint, pour compenser les absences

imprévues des enfants et permettre d'accueillir ceux sur liste d'attente. De plus pour les vacances d'été, il y a eu 15 jours d'ouverture supplémentaires.

Dans une moindre mesure, la ville a également enregistré une augmentation de 12 %, due à une subvention de la cité éducative pour organiser un séjour à la mer en partenariat avec le centre social et culturel Gérard Philipe.

H. Gestion des listes d'attente : Mercredi et Extrascolaire



On constate une demande accrue pour tous les âges mais principalement pour les moins de 6 ans. Contrairement à l'extrascolaire, les listes diminuent en 2024 pour les mercredis même si elles restent conséquentes.

Ces indicateurs révèlent que malgré toutes les places ouvertes sur la ville, une part importante du besoin n'est pas couverte, à la fois les mercredis matin et pendant les vacances.

I. Plus-value Financière liée au Plan Mercredi

	2022	2023	2024	total
Centre aéré Bron-Parilly	5 160 €	7 702 €	6 850 €	19 712 €
CSC les Taillis	13 510 €	15 813 €	18 973 €	48 296 €
CSC Gerard Philippe	4 437 €	4 394 €	4 555 €	13 386 €
Maison des Essarts	0 €	1 354 €	nd*	1 354 €
Maison des genets	nd*	nd*	nd*	0 €
Total	23 107 €	29 263 €	30 378 €	82 748 €

* nd= non disponible

Suite au retour à la semaine de 4 jours en 2018, le dispositif « Plan mercredi » a été mis en place. L'obtention du label qualité afférent a permis d'obtenir des financements complémentaires pour les structures. C'est notamment l'une des raisons pour lesquelles le PEDT-PM a été mis en place : ces financements complémentaires permettent d'améliorer l'accueil des enfants.

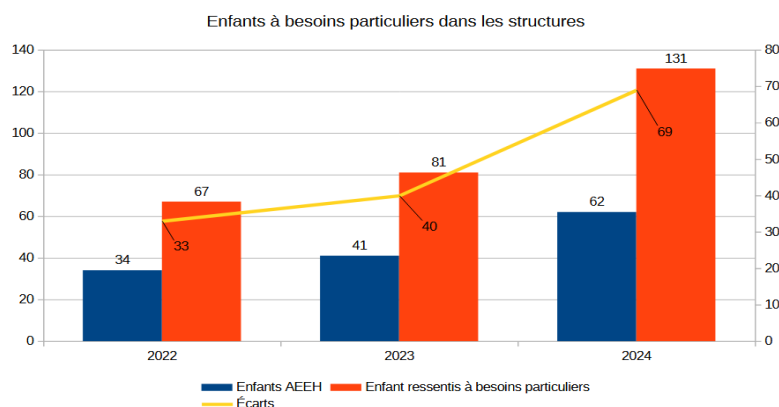
J. Plus-value financière liée au complément inclusif ALSH

Structures	2024
Centre aéré Bron-Parilly	3 486 €
CSC les Taillis	3 172 €
CSC Gerard Philippe	1 359 €
Maison des Essarts	21 002 €
Maison des genets	nd*
Atout sport (Ville)	576 €
ACM périsco (Ville)	8 343 €
Total	29 019 €

* nd= non disponible

En 2024, un nouveau financement de la CAF a été instauré. Le complément inclusif ALSH se base sur le nombre d'enfants accueillis notifiés de l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapés (AEEH). Il s'élève à 29 019 euros en 2024. Cette somme participe au financement spécifique qui permet d'assurer l'inclusion de tous les enfants à besoins particuliers.

K. Enfants à besoins particuliers dans les structures



Ce diagramme compare des données objectives, à savoir le nombre d'enfants bénéficiant de l'AEEH (Allocation Éducation Enfant Handicapé), avec des données plus subjectives basées sur les enfants qui, selon le ressenti des équipes d'encadrement, auraient besoin d'une notification ou d'une attention particulière.

Il apparaît que chaque année, de plus en plus d'enfants sont notifiés. En parallèle le ressenti des encadrants augmente de manière exponentielle (formalisé par l'écart en jaune). Les équipes éprouvent des difficultés et estiment qu'il est compliqué d'accueillir les enfants à besoins particuliers dans de bonnes conditions.

Ci-après, le détail structure par structure :

ID : 069-216900290-20251002-20251002DE

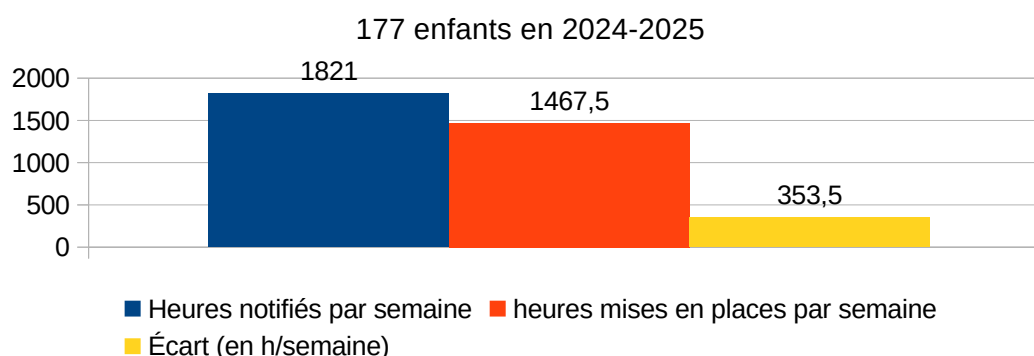
Enfants à besoin particulier dans les structures (toutes activités confondues)						
		Enfants notifiés pour obtenir l'AEEH		Enfants ressentis comme étant à besoin particulier		Écarts
2022	Centre aéré Bron-Parilly	6	34	7	67	33
	CSC les Taillis	3		5		
	CSC Gerard Philippe	1		7		
	Maison des Essarts	18		25		
	Maison des genets	nd*		nd*		
	Ville : Atout sport	1		2		
	Ville : périscolaire	nd*		nd*		
	PRE	5		21		
2023	Centre aéré Bron-Parilly	4	41	7	81	40
	CSC les Taillis	5		4		
	CSC Gerard Philippe	1		8		
	Maison des Essarts	20		27		
	Maison des genets	nd		nd*		
	Ville : Atout sport	1		4		
	Ville : périscolaire	nd*		nd*		
	PRE	10		31		
2024	Centre aéré Bron-Parilly	6	62	10	131	69
	CSC les Taillis	5		5		
	CSC Gerard Philippe	1		10		
	Maison des Essarts	25		32		
	Maison des genets	nd*		nd*		
	Ville : Atout sport	2		5		
	Ville : périscolaire	13		35		
	Ville :PRE	10		34		

A noter que les 13 ACM de la ville ont obtenu leur agrément en 2024, le recensement des notification n'était pas intégré dans les dossiers d'inscription, ce qui a rendu leur récupération difficile. Il est certain que pour la rentrée 2025, le nombre de notifications recensées pour ces 13 accueils sera multiplié par 3 ou 4.

L. Enfants à besoins particuliers dans les écoles

Pour les écoles nous avons utilisé un autre indicateur pour définir les enfants à besoin particulier. Les notifications AESH (Accompagnement d'Élèves en Situation de Handicap) nous semblaient plus pertinente dans la mesure où cette information est plus fiable dans les écoles que les notification AEEH. En effet, souvent les parents ne transmettent par ces dernières pour différentes raisons (peur de la stigmatisation, pas d'obligation de la transmettre, etc.)

Heures notifiées pour un accompagnement AESH dans les écoles primaires de BRON



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a notifié 177 enfants pour l'année 2024-2025, ce qui représente 1 821 heures, mais les directeurs d'école n'ont pu obtenir que 1 467 heures par semaine. Il manque donc 353 heures par semaine d'AESH. Cette situation est à la fois liée à des difficultés de recrutement, et à des questions budgétaires (recrutement par l'État et l'Éducation nationale).

Depuis mai 2024, une loi stipule que la prise en charge des enfants à besoins particuliers doivent être pris en charge par l'État. Les AESH peuvent être détachés pendant les temps méridiens. Cependant, comme les directeurs d'écoles n'arrivent pas à obtenir le nombre d'heures nécessaires pour le temps scolaire, les AESH ne sont jamais mis à disposition sur les temps périscolaires ce qui accentue les difficultés de prise en charge de ces enfants.

Détail par école ci-après :

ÉCOLE Données renseignées en mai 2025		Nombre d'enfants	heures notifiés	heures mises en place
ALSACE LORRAINE	maternelle	5	59	59
	élémentaire	4	48	36
ANATOLE FRANCE	maternelle	5	66	56,5
	élémentaire	7	63	60
FERDINAND BUISSON	maternelle	8	108	93
	élémentaire	10	120	93
LA GARENNE	maternelle 1	3	24	24
	maternelle 2	5	71	52
	élémentaire	23	214	164
JEAN JAURES	maternelle	4	42	104
	élémentaire	10	108	
JEAN MACÉ	maternelle	5	69	69
	élémentaire	7	81	69
JEAN MOULIN	maternelle	4	45	36
	élémentaire	8	87	78
JULES FERRY	maternelle	5	52	36
	élémentaire	11	90	60
LOUISE MICHEL	maternelle	4	60	60
	élémentaire	9	72	36
PIERRE COT	maternelle	4	63	42
	élémentaire	28	198	186
SAINT-EXUPÉRY	maternelle	4	45	12
	élémentaire	4	36	42
Totaux		177	1821	1467,5